



## Administration des vaccins à l'officine

### Module 2 : Administration du vaccin

Présentiel – 20 mars 2025

(formation de 4 heures conforme à l'arrêté du 4/12/2024)

<b>Objectif général de la formation</b>	<p>Aborder les conditions à respecter lors de la mise en place de la vaccination en officine</p> <p>Apprendre à pratiquer une injection vaccinale</p>
<b>Compétences à atteindre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- savoir vérifier les critères d'éligibilité;</li><li>- savoir recueillir le consentement du patient, y compris le cadre légal du consentement pour les mineurs;</li><li>- connaître les mesures d'hygiène préalables et la gestion des déchets DASRI;</li><li>- connaître les différentes étapes de l'administration avec mise en situation pratique des différents modes d'injection par voie intramusculaire ou par voie sous-cutanée (outils de simulation, pratique sous contrôle d'un professionnel de santé ayant acquis ces techniques d'injection);</li><li>- connaître les modalités de surveillance immédiate et les conseils post-injection;</li><li>- savoir traiter une réaction anaphylactique</li><li>- connaître et savoir transmettre des informations au médecin traitant de la personne notamment via les outils dématérialisés de partage et de stockage de documents (Dossier médical partagé, Mon Espace santé, etc.).</li></ul>
<b>Public visé</b>	Pharmaciens, préparateurs en pharmacie, étudiants en pharmacie (3 <sup>ème</sup> cycle) et apprentis préparateurs

<b>Prérequis</b>	Aucun – Nous vous conseillons de suivre le module 1 conforme au même arrêté (proposé sur notre site internet en présentiel / visio-conférence ou e-learning)
<b>Programme</b>	<p><b>15 min</b> : Evaluation initiale, recueil des attentes des participants, adaptations pédagogiques si nécessaire</p> <p><b>2 heures</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protocole de mise en place de la vaccination à l'officine</li> <li>- Entretien pré-vaccinal</li> <li>- Recueil de consentement du patient</li> <li>- Techniques d'injection</li> <li>- Visualisation de vidéos</li> <li>- Démonstration par le formateur</li> <li>- Prise en charge d'une réaction post-vaccinale</li> <li>- Traçabilité de l'acte vers le médecin traitant et le patient</li> </ul> <p><b>1 heures 30</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercices pratiques (sur simulateur de vaccination)</li> <li>- Cas cliniques</li> </ul> <p><b>15 minutes</b> : Evaluation finale</p>
<b>Méthode pédagogique</b>	Alternance d'apports théoriques et d'échanges autour de situations cliniques issues de la pratique et en lien avec les pathologies traitées (cas concrets, jeu de rôles, power point interactif).
<b>Moyens pédagogiques</b>	Salle équipée pour la formation, présentations PowerPoint, vidéoprojecteur, supports de cours, étude de cas pratiques, questionnaires, simulateur de vaccination
<b>Modalités d'évaluation</b>	Evaluation initiale : QCM Evaluation des connaissances en fin de formation par QCM Questionnaire de satisfaction
<b>Nombre maximum de stagiaires</b>	20
<b>Durée</b>	4 heures

<b>Intervenants</b>	Carole DEBOST, pharmacienne en officine et formatrice
<b>Coût de la formation</b>	290 euros HT Tarif spécial pour les apprentis : 195 euros HT Financements possibles : OPCO-EP, FIF-PL
<b>Dates et lieu</b>	<b>Jeudi 20 mars 2025, Besançon</b>  13h30 – 17h30  Espace Crusoé – Immeuble le Boréal – 16 rue Madeleine Brès – 25000 Besançon
<b>Modalités et délais d'accès</b>	Présentiel  Formulaire d'inscription à remplir sur le site internet de l'IES.  Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception et une convention tripartite est signée définissant les délais d'accès.  Dans le cas où le nombre de participants est insuffisant sur le plan pédagogique, l'IES se réserve le droit d'annuler une session.  La présence des stagiaires dans les locaux du centre de formation implique l'acceptation du règlement intérieur qui leur est adressé par mail.  Un certificat de formation est remis au participant une fois la facture acquittée après la formation.